

# Le bilan de compétences

Le bilan de compétences est une prestation d'accompagnement et une série d'entretiens individuels qui s'échelonnent sur 3 mois maximum. Cette prestation s'adresse à des salariés en CDI, CDD ou intérim et à des fonctionnaires quelque soit l'administration de rattachement. Sous certaines conditions de financement, il est accessible aux travailleurs indépendants, professions libérales et demandeurs d'emploi. Le bilan de compétences permet de définir un nouveau projet professionnel réaliste et épanouissant.

## Le bilan de compétences est intéressant si :

- Vous souhaitez réfléchir à une nouvelle orientation professionnelle.
- Vous avez besoin d'un œil extérieur pour avancer dans vos projets professionnels.
- Vous ne pouvez pas évoluer (ou vous ne le souhaitez pas) dans votre emploi actuel.
- Vous ne savez pas ce que vous « valez » sur le marché du travail.

## Le bilan de compétences peut se dérouler :

- Hors temps de travail. Nous vous recevons en fin de journée et le week-end (Nous nous adaptons à vos contraintes horaires).
- Pendant le temps de travail, avec l'accord de l'employeur.

## Le déroulement :

Le bilan de compétences se déroule en 3 phases.

### 1. L'expression et l'analyse du besoin

- Eclaircir vos attentes et vos besoins.
- Préciser le contexte général dans lequel le bilan de compétences va s'effectuer.
- Présenter la démarche, son déroulement, ses outils.

### 2. La phase d'investigation

- Analyser votre parcours professionnel et personnel.
- Etablir un inventaire de vos compétences.
- Faire un état des lieux de vos réalisations.
- Mieux cerner votre personnalité, vos motivations, valeurs et intérêts professionnels.
- Identifier des métiers, des axes d'évolution ou de progression professionnelle, au sein de votre structure de travail ou dans un nouvel environnement professionnel, selon les attentes définies pendant la première étape.
- Repérer vos atouts / freins vis-à-vis de ces projets/métiers.
- Identifier vos compétences transférables vers ces métiers.
- Confronter ces pistes professionnelles aux opportunités en présence (interne) ou au marché du travail (externe).
- Le cas échéant, mettre en évidence des besoins en formation ou en VAE permettant d'atteindre les métiers cibles.
- Valider que leur financement est compatible avec votre situation professionnelle.

### 3. La phase de conclusion

- Valider le projet professionnel retenu.
- Confirmer les besoins éventuels de formation et les financements retenus.
- Définir un plan d'action réaliste.
- Le cabinet vous communique une synthèse écrite du bilan de compétences. Vos employeur ne reçoit de compte rendu, sauf accord explicite de votre part.

## Le financement

Le bilan de compétences peut être financé par le plan de formation de l'entreprise.

## Nos spécificités

Un bilan centré sur une forte culture «métiers».

Des amplitudes horaires larges qui vous permettent de réaliser ou de faire réaliser ce bilan en toute sérénité.

## Déontologie

Le bilan de compétences doit être réalisé suite à une décision libre du bénéficiaire.

Nous pratiquons une écoute bienveillante du bénéficiaire, afin d'optimiser son parcours professionnel en cohérence avec les objectifs de l'entreprise.

Nous sommes tenues au secret professionnel : tous les éléments qui sont transmis par le bénéficiaire ne pas communiqués à l'extérieur.

## Les résultats du bilan de compétences

Les conclusions du bilan de compétences sont communiquées au bénéficiaire.

Les comptes rendus et tous les documents de travail sont détruits après la prestation ou conservés un an après accord écrit du bénéficiaire.